

DANGER GRAVE ET IMMINENT

Date du constat 05/10/17 Heure du constat M 14h0 Fiche de signalement OUI NON
 Lieu du constat : CE de Neutelimaar Date A

Face à la recrudescence des heurts de foupes en 2017 par notre réseau ASF (25 et 12 pas voie circulée) et malgré les diverses interventions de représentants du personnel les différentes directions ASF ne répondent que par des groupes de travail et campagnes de

Description du danger grave et imminent constaté :

Une violation dans l'absence de mesures correctives immédiates de sécurité pourtant nécessaires. La multiplication de ces heurts est en lien direct avec les procédures techniques dans le manuel de qualification qui offrent au personnel en charge des interventions la possibilité d'utiliser les foupes avec la vitesse comme obstacle arrêté directement sur une voie circulée en danger de l'écrasement à protéger, ce qui génère un risque d'accidents graves, pouvant être mortels, tant par les salariés ASF que pour les usagers de nos réseaux. (A)

Salarié(s) exposé(s)

Nom, Prénom	Fonction	Date / Heure	Signature
Salariés et employés utilisant un foupes sur voie			

Responsable de service/district alerté

Nom, Prénom	Fonction	Date / Heure	Signature

Membre du CHSCT signalant le danger

Nom, Prénom	Fonction	Date / Heure	Signature
<u>Deltt Lionel</u>	<u>Membre chsc</u>	<u>05/10/2017</u>	

Mesure(s) prise(s) par le responsable de service/district

A la suite de connaissance ce jour de l'inscriptu au ci-dessus, nous émettons les réserves suivantes : au-delà de groupes de travail et campagne de sensibilisation, la direction a pris les différents actions engagées et a veillé à assurer la

C'est pourquoi, inscrits dans le registre de sécurité ce risque grave et imminent par décision, en concertation entre membre chsc et la direction régionale Réseau ASF DRERAA des mesures conservatoires immédiates à mettre en place pour la sécurité des salariés ASF et des usagers dans le cadre de nos interventions d'urgence.

présentation de lettres de félicitation dans les
instances suivantes :

- Réunions CHSCT de 22 juin, 7 août et
21 septembre 2017
- Réunions CE du 27 juin 2017
- Réunions CEE de 14 et 21 septembre
- ICCSCT du 6 juillet 2017
- (...)

Mme Le Normis Astrid
Chef de District

J. Normis